

MASTER 2 COOPERATION INTERNATIONALE ET ONG

Secrétariat :

Mme. Kathelen Villers – m2coop.dsps@univ-paris13.fr

Faculté Droit, Sciences Politiques et Sociales
99, avenue JB Clément 93430 Villetaneuse
Tel : 01 49 40 33 05
Bureau H. 213

Objectifs & débouchés

L'objectif de ce Master 2 Coopération internationale et ONG est de former des étudiants à une **pratique courante et concrète de la coopération internationale**, ce qui suppose une bonne connaissance du droit international applicable aux différents enjeux de coopération (droits de l'homme, humanitaire, environnement), ainsi que du milieu et des pratiques des organisations multilatérales et des acteurs non gouvernementaux dans ces domaines.

Au **plan professionnel**, cette formation vise notamment à préparer les étudiants à travailler dans des ONG en matière de protection des droits de l'homme, de sauvegarde de l'environnement et ou encore d'action humanitaire. La dimension généraliste du Master 2 peut permettre aux étudiants désireux d'intégrer (ou de créer) une ONG d'occuper des postes aussi divers que logisticien, chargé de communication, responsable de zone géographique, par exemple.

D'autres possibilités s'offrent aussi aux étudiants formés par ce Master 2 : intégrer une collectivité territoriale (ville, département ou région) investie ou désirant s'investir dans des activités de coopération décentralisée internationale, se préparer aux concours nationaux (Quai d'Orsay) et internationaux (organisations internationales) de la fonction diplomatique, occuper des postes de mécénat humanitaire ou environnemental d'entreprise privée, postuler aux métiers de la communication et du journalisme sur les questions internationales, occuper une fonction d'attaché parlementaire avec une spécialisation sur l'international, etc.

Descriptif pédagogique

Le Master 2 propose une formation à la fois théorique et pratique en lien avec la coopération internationale et les ONG :

- Les enseignements **théoriques**, dont certains en anglais, combinent des approches historiques, de science politique et de droit des organisations internationales afin de saisir la complexité de l'encadrement institutionnel et juridique des pratiques de la coopération internationale. Ceci permet aux étudiants d'élaborer leurs projets professionnels en toute connaissance des dispositifs existants de soutien institutionnel et financier aux pratiques de la coopération internationale mais aussi des règles qui régissent ces pratiques de la coopération.
- Les enseignements **pratiques** abordés dans ce Master 2 (environnement, droits de l'homme, humanitaire, coopération décentralisée) sont assurés par des **professionnels d'organisations** reconnues dans ces divers champs d'activité (Action contre la Faim, Samusocial International, Cités Unies France, Amnesty international, Abc vert, Ecolinfo.org, ville de Stains, France expertise Internationale, par exemple) ou par des spécialistes de ces domaines.
- Le **stage** de fin d'étude d'une durée de trois mois (dans une ONG, une organisation intergouvernementale, un ministère ou une collectivité territoriale impliqués dans une activité internationale, une entreprise développant une activité de mécénat international, etc.) permet de tester l'**adaptabilité professionnelle** des étudiants en fin de formation. Le stage donne lieu à un rapport d'activité d'une trentaine de pages.
- Un **mémoire** (80 pages environ) est assuré par les étudiants tout au long de l'année universitaire. Ce mémoire doit permettre aux étudiants d'approfondir un thème qui les intéresse en vue de leur prochaine activité professionnelle.

Conditions d'admission

Peuvent être candidat(e)s les titulaires d'un Master 1 ou d'une maîtrise antérieure à la réforme LMD en droit public, sociologie, sciences politiques, AES, sciences économiques, histoire, géographie, géopolitique, LEA.

La sélection des candidat(e)s est réalisée sur :

- dossier universitaire (admissibilité)
- entretien oral avec le jury composé de l'équipe enseignante (admission).

Les candidat(e)s doivent retirer leur dossier de candidature auprès du secrétariat des masters de la Faculté Droit, Economie et Gestion. Les dossiers sont aussi téléchargeables sur le site de l'UFR (la liste des pièces à fournir est indiquée dans le dossier d'inscription).

Spécialité “ Coopération internationale et ONG” (M2 Professionnel)

Semestre 3

Enseignements	Volume horaire	ECTS
UE1 : Coopération et organisations internationales	60 h	9
Théories et pratiques de la coopération internationale	20 h	3
Droit des organisations internationales	20 h	3
Sociologie politique des ONG internationales	20 h	3
UE2 : Droits de l'homme et action non gouvernementale (1)	72 h	14
L'action humanitaire en contexte de conflit	6 h	2
La protection internationale et européenne des droits de l'homme	20 h	3
International Governance of Migration	12 h	2
Genre et action non gouvernementale	4h	1
L'action non – gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale	10h	2
Politique et technique de l'action humanitaire	20 h	4
UE3 : Anglais et méthodologie	49h	7
Anglais de la diplomatie internationale	30 h	5
Méthodologie de la recherche et de l'insertion professionnelle	9 h	-
Opérateurs et ingénierie de projets de coopération internationale	10 h	2

Semestre 4

Enseignements	Volume horaire	ECTS
UE4 : Protection internationale de l'environnement	48 h	7
Droit international et européen de l'environnement	20 h	3
Ecopolitique mondiale	20 h	2
Projet professionnel en matière de développement durable	4 h	1
Nouveaux médias et blogosphère en matière de développement durable	4 h	1
UE5 : Droits de l'homme et action non gouvernementale (2)	22 h	4
Action non gouvernementale en matière de défense des droits de l'homme	12 h	2
Justice pénale internationale	10 h	2
UE6 : Unités d'enseignement complémentaires	95 h	13
Politiques de coopération décentralisée	24 h	3
Gestion financière des ONG	12 h	2
Responsabilité sociale des entreprises et coopération internationale	10 h	2
Anglais des droits de l'homme et de l'humanitaire	10 h	2
Anglais du droit de l'environnement	10 h	2
Conversation en anglais sur les relations internationales	10h	2
Conversation en espagnol sur les relations internationales (optionnel)	10h	-
Méthodologie professionnelle	9 h	-
UE6 : stage et mémoire	-	6
Mémoire	-	4
Rapport de stage	-	2

Descriptif détaillé des enseignements

(La présentation des enseignements est indicative et donnée sous réserve de modifications)

1/ « Théories et pratiques de la coopération internationale »

Ce cours se veut une introduction générale à la problématique de la coopération et du multilatéralisme dans les relations internationales. Après avoir remis en perspective la genèse des pratiques contemporaines du multilatéralisme et avoir comparé leur degré variable d'institutionnalisation (organisations internationales, régimes internationaux, droit international), il confronte ces pratiques aux différentes théories des relations internationales sur la coopération internationale (réalisme et libéralisme notamment). L'efficacité de la coopération internationale est ensuite évaluée de manière plus opérationnelle sur les registres de la sécurité collective, des droits de l'homme, de l'humanitaire et de la protection internationale de l'environnement.

2/ « Droit des organisations internationales »

Les organisations internationales, sujets dérivés du droit international jouent un rôle particulièrement important sur la scène internationale contemporaine. Ces organisations qui présentent des caractéristiques juridiques propres tant en matière de création, de fonctionnement ou d'élaboration des normes, sont nombreuses mais un nombre particulièrement significatif s'agrègent autour de l'ONU et constituent des institutions spécialisées ou autres agences, importantes en matière de coopération. Outre des aspects juridiques théoriques, le cours portera donc également sur l'étude de certaines d'entre elles, les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres et avec l'ONU qui *via* son conseil économique et social notamment, organise leur coordination et leur coopération.

3/ « Sociologie politique des ONG internationales »

Ce cours, en anglais, vise à appréhender la nébuleuse des ONG internationales actives dans de très nombreux domaines de « solidarité transnationale » : développement, humanitaire, droits de l'homme, protection de l'environnement, etc. Il cherche à éclairer la genèse de ces organisations, leurs dynamiques de développement en phase avec la montée de formes transnationales de solidarités et de militantisme, leur institutionnalisation croissante en termes organisationnels et de coopération avec les gouvernements et les organisations internationales.

4/ « L'action humanitaire en contexte de conflit »

Cet enseignement revient sur les nouveaux conflits et sur la place des acteurs humanitaires dans ce cadre. Il s'intéresse aussi de manière concrète aux outils et aux pratiques que développent les ONG dans des contextes de conflit.

5/ « La protection internationale et européenne des droits de l'homme »

Ce cours a pour but de transmettre aux étudiants le cadre juridique normatif international en matière de protection des droits de l'homme. Un point de vue comparatiste sur les conceptions en matière de droits de l'homme éclairera le débat sur l'universalisme versus le « relativisme culturel » en matière de droits de l'homme. Le deuxième temps de ce cours est plus spécifiquement centré sur le droit européen des droits de l'homme.

6/ « International Governance of Migration »

In the last decades, international migration has been a matter of increased interest for both policy-makers and scholars. It has brought new landscapes and practices to receiving countries, but also challenges and difficulties. However, most migration studies have adopted a Euro-centrist perspective on the topic, despite most of migration movements happening within Africa, Asia and South America. Furthermore, migration has long been considered as a movement that should be mitigated rather than encouraged. It is only now that we realise that migration processes can be beneficiary for both sending and receiving countries. Therefore, this seminar aims to look at the bigger picture of migration, and assess the gains that countries and societies can retrieve from the process. It is intended for students with a general interest in the topic, and a desire to call into question their perceptions of immigration.

7/ « La justice pénale internationale »

Ce cours vise à compléter les cours précédents par un approfondissement relatif aux mécanismes juridiques qui se sont développés dans l'après-guerre froide pour réprimer les crimes internationaux les plus graves. Après un aperçu de la genèse de l'idée de justice pénale internationale et l'explicitation des grandes catégories de crimes internationaux (crime de guerre, crime contre l'humanité, génocide), le cours cherchera à retracer le cheminement problématique de l'idée de justice pénale internationale dans l'après-guerre froide à partir de l'évaluation du fonctionnement des tribunaux ad hoc (ex-Yougoslavie, Rwanda) et des premières années de fonctionnement de la Cour pénale internationale. Assuré en partie par Amnesty International, il reviendra aussi sur l'expérience de cette association en la matière.

8/ « Genre et action non gouvernementale »

Ces études en science politique de Genre devenant de plus en plus centrales, ce cours revient de manière synthétique sur la façon dont sont intégrées les problématiques de genre dans l'action non gouvernementale.

9/ « L'action non gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale »

L'abord de la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain se situe à la croisée de l'action humanitaire d'urgence et du développement humain et social durable. Elle mobilise l'intervention d'un champ professionnel pluridisciplinaire et est investie par une diversité d'acteurs, publics, parapublics et associatifs. Sur la base des expériences du Samusocial International, ce cours vise à mieux comprendre d'une part, les formes vécues de l'exclusion, avec, notamment, une approche spécifique de la problématique des enfants et jeunes de la rue, d'autre part, les enjeux, pour les ONG, de l'aide au développement de politiques sociales et urbaines, et enfin, les formes de l'intervention Samusocial auprès des personnes en grande exclusion. En outre, dans l'optique de favoriser la découverte concrète d'un dispositif d'intervention et de ses usagers, une participation à une maraude de nuit avec les Equipes Mobiles d'Aide (EMA) d'un Samusocial pourra être proposée aux étudiants qui le souhaitent, dans les limites des capacités d'accueil des Samusociaux pouvant être sollicités.

Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales

10/ « Politique et technique de l'action humanitaire »

Sur la base d'interventions de professionnels, occupant des postes stratégiques au sein de l'ONG Action Contre la Faim (ACF), ce cours présentera les différents acteurs du champ humanitaire, les principes de responsabilité des ONG, les conditions d'intervention dans le cadre de conflits, ainsi que le cadre stratégique et les techniques de l'action humanitaire d'ACF.

11/ « Anglais de la diplomatie internationale »

Ce cours vise à initier les étudiants à la terminologie spécifique de la diplomatie en vue de les sensibiliser aux nuances sémantiques dans les négociations, leur apprendre à analyser des documents en anglais (résolutions de l'ONU, discours des décideurs, communiqués de presse contrastés avec des articles de journaux), à rédiger des lettres et des résolutions dans un anglais correct et à présenter des discours en anglais à travers des jeux de simulation. Les théories anglo-saxonnes de relations internationales y seront également abordées.

12/ « Méthodologie de la recherche et de l'insertion professionnelle »

Ce cours doit permettre aux étudiant(e)s d'apprendre à construire leur mémoire de recherche et leur rapport d'activité ainsi qu'à rédiger un *curriculum vitae* opératoire et les différents documents utiles pour leur future insertion professionnelle. Enfin, les étudiant(e)s seront amené(e)s à faire des simulations pour préparer leurs entretiens d'embauche.

13/ Opérateurs et ingénierie de projets de coopération internationale

Cet enseignement est fondé sur des interventions de professionnels occupant des postes stratégiques au sein de l'Établissement public à caractère industriel et commercial : France Expertise Internationale (FEI). Ce cours analysera les différents moments de l'ingénierie et de la gestion des projets financés par les bailleurs tels que : les collectivités, les bailleurs multilatéraux, les Etats et collectivités étrangers, entre autres. Il présentera également aux étudiants l'opportunité de trouver des débouchés professionnels au sein des opérateurs français et étrangers de la coopération internationale.

14/ « Droit international et européen de l'environnement »

Ce cours présente les principales sources du droit international de l'environnement (déclarations et programmes relevant du *soft law*, droit conventionnel écologique constitué par les grands accords multilatéraux). Au plan européen, il montre comment l'environnement a été intégré comme un objectif essentiel des politiques de l'Union, notamment après l'Acte unique et le traité de Maastricht. Il élucide les grands principes fondateurs du droit international et européen de l'environnement (principes de précaution, de prévention, « pollueur-payeur », etc.) et expose quelques grands enjeux sectoriels de protection juridique internationale et européenne de l'environnement.

15/ « Ecopolitique mondiale »

Cet enseignement, potentiellement divulgué en langue anglaise, adopte une perspective globale dans l'analyse de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques internationales de l'environnement. Compte tenu de la nature des problèmes environnementaux, il convient de ne pas segmenter les différents échelons de l'échelle spatiale et de l'organisation politique. Les régimes internationaux impliquent ces différents échelons tant au plan de la négociation/délibération que dans la mise en oeuvre. Cependant le dogme de la souveraineté nationale interfère avec la gouvernance des régimes, affectant à la fois l'efficacité et la légitimité des politiques environnementales mises en oeuvre. La politique internationale – rapports de puissance – mais aussi les stratégies de multiples acteurs aux échelons nationaux et sub-nationaux participent donc également de cette écopolitique globale. En commençant par une évaluation de la crise écologique à l'échelle mondiale, le cours examine les différentes postures théorico-pratiques qui animent le débat sur les politiques environnementales, avant d'analyser en détail les différents types d'acteurs de ces politiques et les modalités de leur élaboration. Les problèmes soulevés par les régimes environnementaux sont examinés à la fois de façon synthétique (négociation, mise en oeuvre et efficacité) et à travers l'étude de certains régimes les plus significatifs (climat, biodiversité, ozone, forêts tropicales). Enfin, les principaux enjeux transversaux seront abordés (rôle du Tiers Monde, relation environnement/commerce, rôle de l'UE, rôle des acteurs privés et nouvelles formes de gouvernance).

16/ « L'action non-gouvernementale en matière de défense des droits de l'homme »

Ce cours, qui se structure comme un séminaire professionnel, vise à aborder la question de l'action non-gouvernementale en matière de protection des droits de l'homme à partir de l'expérience d'Amesty International. Il est assuré par cette même association.

17/ « Projet professionnel en matière de développement durable »

Ce cours, sur la base de l'expérience d'Abcvert, passe par un rappel des grands principes du développement durable et s'articule sur des cas pratiques visant à apprendre aux étudiant(e)s à construire un projet professionnel en matière de développement durable.

18/ « Nouveaux médias et blogosphère en matière de développement durable »

Sur la base des expériences menées au sein du projet Ecoloinfo.com, ce cours revient sur les principaux enjeux liés aux nouveaux médias et à la blogosphère en matière de développement durable. Il analysera, en outre, l'ensemble des outils de réseaux sociaux propres à ce domaine.

19/ « Politiques de coopération décentralisée »

La coopération décentralisée est une forme de coopération internationale qui s'est développée à l'initiative des collectivités locales dans les années 1980-90, grâce au mouvement émancipateur des lois de décentralisation. Aux jumelages intermunicipaux classiques des années 1950-70, se sont donc ajoutées des formes professionnalisées de coopération gérées par les grandes villes françaises, les Conseils régionaux et généraux, en partenariat avec de nombreux acteurs locaux. Cette coopération est désormais multisectorielle (ingénierie urbaine et gestion publique locale, politiques de développement économique local, échanges culturels, etc.) et son champ d'action véritablement international. En s'appuyant sur l'expertise acquise par Cités-Unies France dans l'appui aux politiques de coopération décentralisée, ce cours donne un aperçu général du phénomène : législation en vigueur, zones d'action géographiques privilégiées, montages financiers, études de cas de coopérations sectorielles.

20/ « Gestion financière des ONG »

Ce cours combine les approches théoriques et pratiques de la gestion financière des ONG. Autour de ce thème, il s'agira notamment d'aborder les problématiques d'ordre éthique, logistiques et financières et les questions en lien avec les ressources humaines.

21/ « Responsabilité sociale des entreprises et coopération internationale »

Ce cours, en anglais, revient sur la notion de « responsabilité sociale des entreprises » et sur son application concrète. Il analyse notamment, à travers ce thème, les liens de partenariat qui se nouent entre entreprises et ONG et, plus généralement, la place dévolue aux entreprises dans les logiques de coopération internationale.

22/ « Anglais des droits de l'homme et de l'humanitaire »

Ce cours étudiera le développement des droits de l'homme à travers des extraits en anglais des déclarations, traités, conventions et protocoles internationaux mis en parallèle avec leur version française pour comprendre les droits de l'homme y compris les droits économiques, sociaux et culturels et le droit humanitaire. Nous nous attacherons plus particulièrement à la structure et à l'action des organisations internationales et régionales (Amérique, Europe, Afrique, Asie) et des ONG (Amnesty International, ACLU, Grameen Bank etc.) et au fonctionnement du tribunal pénal international qui punit les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

23/ « Anglais du droit de l'environnement »

Ce cours initie les étudiants aux concepts fondamentaux du droit de l'environnement en anglais et à la réalité socio-économique (démographie, biodiversité, changement climatique, souveraineté en arctique et en antarctique, traitement des substances toxiques ou dangereuses, pollution de la terre, de l'air et de la mer, désertification et dommages nucléaires) à laquelle sont confrontés les législateurs. Nous étudierons à travers des exemples concrets comment le droit à l'environnement est mis à l'œuvre et appliqué sur le plan, local, national et international.

24/ « Conversation en anglais sur les relations internationales »

Ce module ne prend pas la forme d'un cours proprement dit. Il s'agira, en effet, pour les étudiant(e)s, d'éprouver leur maîtrise de l'anglais dans le cadre de conversations collectives avec un professionnel anglophone spécialisé dans le domaine des relations internationales et des ONG.

25/ « Conversation en espagnol sur les relations internationales (optionnel)

Ce module optionnel doit permettre aux étudiant(e)s qui le souhaitent d'éprouver leur maîtrise de l'espagnol dans le cadre de conversations collectives avec un professionnel hispanophone spécialisé dans le domaine des relations internationales et des ONG.

26/ « Méthodologie professionnelle »

Ce cours constitue la suite de l'enseignement de méthodologie du semestre précédent et consistera en des simulations d'entretiens d'embauche.